



OEQ

Le bulletin  
de l'Ordre des  
ergothérapeutes du Québec

# expresS

Volume IX, n° 4 – Octobre 1998

## Échos de l'Ordre

### Notre bulletin fait peau neuve

POUR LA RENTRÉE D'AUTOMNE, le bulletin de l'Ordre se métamorphose ! Depuis plusieurs années, ce véhicule d'information n'avait à peu près pas changé de facture. On avait bien songé à le faire, mais les dédales et les impératifs de la vie quotidienne avaient toujours fait en sorte que la mise à jour graphique ne s'était pas réalisée. Après avoir questionné les besoins et analysé les tendances, nous avons entrepris de renouveler aussi bien sa mise en page et son titre que ses chroniques. D'abord, nous souhaitons modifier le titre afin d'associer davantage le nom du bulletin à la profession. Nous avons aussi voulu que les nouvelles chroniques reflètent notre objectif de répondre encore plus directement à vos besoins actuels, notamment aux questions que vous adressez à l'Ordre et qui sont d'intérêt général. Quant au format tabloïd, il avait entre autres avantages des possibilités d'impression plus rapide et à meilleur coût. Nous espérons que cette nouvelle présentation vous plaira et que les informations vous seront d'autant plus agréables à lire. N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires ou suggestions d'articles d'intérêt général. ■

Christiane-L. Charbonneau, directrice générale et secrétaire

### Semaine de l'ergothérapie 1998

LA SEMAINE DE L'ERGOTHÉRAPIE approche à grand pas et c'est avec plaisir que nous annonçons qu'une quarantaine de kiosques d'information seront animés par des membres de différentes régions le 29 octobre prochain. Nous avons produit du matériel spécifiquement destiné à l'événement et qui servira aux ergothérapeutes pour illustrer le thème de la Semaine « Simplifier son quotidien », plus précisément la prévention des chutes, l'hygiène posturale, l'utilisation d'aides techniques dans les tâches ménagères et l'équilibre de vie (8-8-8 : travail, loisirs, sommeil).

Dans le dernier bulletin, nous avons suggéré une compétition amicale entre les régions, à savoir celle qui organisera le plus grand nombre de kiosques. Voici les résultats ainsi que la liste des coordonnateurs régionaux de la semaine d'ergothérapie qui peuvent vous donner de l'information concernant les activités de chaque région :

Nombre de kiosques	Région		Coordonnateur/trice	Téléphone
2	01	Bas St-Laurent	Nancy Chénard	418-629-4430
3	02	Saguenay-Lac St-Jean	Luc Tremblay	418-698-5185 *2238
4	03	Québec	Yolande Buteau	418-529-9141 *2254
2	04	Mauricie, Bois-Francs	Marie-Josée Saint-Pierre	819-378-9849
1	05	Estrie	Pas de coordonnateur Responsable du kiosque : Christiane Lacroix, Kinsley Falls	
9	06	Montréal	Nadine Larivière	514-251-4000 *3617
7	07	Outaouais	Nathalie Dufour	819-561-2550 *302
1	08	Abitibi-Témiscamingue	Ginette Rioux	819-762-6592 poste 415
1	09	Côte-Nord	Sophie Roy	418-962-2572
3	11	Gaspésie, Îles de la Madeleine	Nancy Chénard	418-629-4430
3	12	Chaudière-Appalaches	Manon Lambert	418-625-3101 *2452
4	14	Lanaudière	Mélanie Lévesque	450-964-6418
1	15	Laurentides	Lise Goyer	450-437-4267 *379
2	16	Montérégie	Hélène Houle	450-371-3284

La région 13 (Laval) n'a pas trouvé preneur pour la tenue de kiosques jusqu'à maintenant, mais n'hésitez pas à communiquer avec le coordonnateur, Daniel Dubé : 450-962-6315 si vous désirez animer un kiosque dans cette région.

(Suite à la page 2)

### L'Ordre travaille pour vous

AU MOIS DE MAI DERNIER, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec recevait, aux fins de consultation, deux documents portant sur le maintien à domicile. Produits par l'Association des CLSC et des CHSLD du Québec, ces documents visent à soutenir leurs gestionnaires dans leur prise de décision. Les ergothérapeutes étant des intervenants clés dans l'évaluation de l'autonomie fonctionnelle et des besoins en aide personnelle et domestique, de même que pour la recommandation des aides techniques, l'Ordre a analysé très sérieusement les documents soumis à son attention et il a exprimé des commentaires à l'égard de chacun d'eux.

(Suite à la page 3)

### Inspection professionnelle

AFIN D'ASSURER LA PROTECTION du public, le Code des professions exige de chaque ordre qu'il mette en place un comité d'inspection professionnelle (CIP) responsable de procéder régulièrement à l'inspection de la pratique professionnelle des membres. L'inspection professionnelle est donc une démarche systématique qui permet d'évaluer la compétence des ergothérapeutes dans leur pratique régulière. Le bilan des inspections réalisées au cours d'une année permet également au comité de tracer le portrait de la pratique professionnelle et d'émettre ses recommandations au bureau de l'Ordre. Par ailleurs, pour chaque individu, l'inspection

(Suite à la page 2)

### SOMMAIRE

Notre bulletin fait peau neuve .....	1
L'Ordre travaille pour vous .....	1
Semaine de l'ergothérapie 1998 .....	1
Inspection professionnelle .....	1
Code de déontologie des ergothérapeutes .....	1
Les membres à l'honneur .....	2
Nominations .....	2
À la radio et à la télévision .....	3
Bienvenue à la relève .....	3
Profil de la pratique des membres .....	3
Appel de candidatures pour les comités ...	3
Répertoire du secteur privé .....	4
Répertoire des ressources en ergothérapie .....	4
En bref .....	4
La confidentialité... toujours, même avec l'Ordre .....	4
En direct du gouvernement .....	4
Projet de Loi 406 modifiant le Code des professions .....	4
Stationnement pour les personnes handicapées .....	4
Programme d'aide matérielle : transfert de l'OPHQ vers le réseau ....	5
Les services professionnels rendus par les ergothérapeutes sont-ils toujours couverts par l'assurance responsabilité professionnelle? .....	5
Formation continue .....	6
Rappel de dernière minute pour poster vos candidatures .....	7
Assemblée générale annuelle .....	8
Des nouvelles en gériatrie .....	8

### Actualités professionnelles

#### Code de déontologie des ergothérapeutes

CONFORMÉMENT aux dispositions de l'article 95.4 du Code des professions, avis est par les présentes donné à tous les membres que le Règlement modifiant le Code de déontologie des ergothérapeutes a été adopté par le gouvernement le 5 août 1998 et est entré en vigueur le 3 septembre 1998. Vous trouverez le texte refondu du Code de déontologie des ergothérapeutes encarté dans le présent envoi.

Les principales modifications apportées au Code de déontologie sont les suivantes :

- Section III, sous-section 7 : les conditions et modalités d'exercice des droits d'accès et de rectification des documents;
- Article 4.01.01 : les actes dérogeant à la dignité de la profession;
- Section V : les conditions, obligations et prohibitions relatives à la publicité. Cette section remplace le Règlement sur la publicité des ergothérapeutes qui était en vigueur depuis 1981.

## ■ Échos de l'Ordre ■

(Inspection professionnelle — Suite de la page 1)

permet de faire un retour sur sa pratique professionnelle et de dresser son propre bilan au niveau du maintien ou de l'amélioration de ses connaissances et compétences, de la tenue de ses dossiers et de la qualité des services qu'il offre au public.

### Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 1998-1999

Ainsi, le CIP établit chaque année un programme de surveillance générale qui rencontre des critères de représentativité régionale et de représentativité des milieux ou des secteurs d'activités. Cette année, le CIP prévoit que 121 ergothérapeutes en provenance de 45 milieux de travail différents seront inspectés. Les tableaux suivants présentent la distribution des inspections qui seront réalisées au cours de l'année.

#### RÉPARTITION PAR TYPES DE MILIEUX

Types de milieux	QUESTIONNAIRES	
	Nombre de milieux	Nombre d'ergothérapeutes
CH	9	51
CHSLD	8	22
CLSC	13	23
Centre de santé et de services sociaux (CSSS)	1	2
Centre de réadaptation	1	1
Cliniques	6	10
École	1	3
Institut universitaire	1	4
Pratique privée	5	5
Total	45	121

#### RÉPARTITION PAR RÉGIONS SOCIOSANITAIRES

RÉGION	MILIEU CLINIQUE	NOMBRE D'ERGOTHÉRAPEUTES
01 Bas St-Laurent	1 CHSLD	5
02 Saguenay/Lac St-Jean	1 CLSC	2
03 Québec	1 CHSLD/3 CLSC/2 CH	7
04 Mauricie/Bois-Francs	3 CLSC/1 CHSLD	9
05 Estrie	1 CHSLD/1 Institut/1 Clinique	10
06 Montréal	2 CLSC/2 CH/2 CHSLD/2 Cliniques/1 Privé	35
07 Outaouais	1 CHSLD/1 CH	5
10 Nord du Québec	1 CSSS	2
12 Chaudières-Appalaches	1 CHSLD/2 Privé	5
13 Laval	3 Clinique/1 Privé	7
14 Lanaudière	2 CLSC/1 École	7
15 Laurentides	1 CH/1 CLSC	3
16 Montérégie	3 CH/1 CLSC/1 CR/1 Privé	24
<b>TOTAL</b>	<b>45 milieux cliniques</b>	<b>121</b>

(Semaine de l'ergothérapie 1998 — Suite de la page 1)

### Bienvenue aux bénévoles

Nous vous invitons à joindre les rangs des bénévoles pour aider à animer ces kiosques. Par exemple, la région de Montréal a besoin d'une quarantaine de bénévoles pour les kiosques de la plaza Alexis-Nihon au centre-ville et de la Place Vertu dans le Nord-Ouest de Montréal. Vous pouvez offrir le nombre d'heures à votre convenance, selon vos disponibilités. Pour vous inscrire à titre de bénévole, quelque soit votre région, vous n'avez qu'à remplir le coupon-réponse ci-dessous et le retourner à l'Ordre. Nous le ferons parvenir aux organisateurs de votre région.

Remplissez le coupon et retournez-le dès maintenant, le temps presse! MERCI.

### BÉNÉVOLE POUR KIOSQUE - 29 OCTOBRE 1998

NOM \_\_\_\_\_

RÉGION \_\_\_\_\_

ENDROIT DU KIOSQUE \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

N° de téléphone \_\_\_\_\_ N° de télécopieur \_\_\_\_\_

Heures de disponibilité : AM \_\_\_\_\_ PM \_\_\_\_\_ SOIRÉE \_\_\_\_\_

(Dans les centres commerciaux, nous avons besoin de bénévoles de 9 h à 21 h)

1<sup>er</sup> choix \_\_\_\_\_ 2<sup>e</sup> choix \_\_\_\_\_

SVP retourner ce coupon-réponse par la poste à l'Ordre ou par télécopieur au : (514) 844-0478 ou par courrier électronique : bovinp@oeq.org

## Les membres à l'honneur

MADAME FRANCINE FERLAND est la récipiendaire du prix « Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec 1998 ». Le comité administratif de l'Ordre a recommandé sa candidature au CIQ afin de souligner l'excellence de sa carrière, ses mérites académiques et sa contribution exceptionnelle au sein de sa profession et de sa communauté. Professeur titulaire à l'École de réadaptation de l'Université de Montréal, madame Ferland est une auteure prolifique et une conférencière recherchée pour ses talents de communicatrice et sa rigueur scientifique. En plus de ses nombreuses activités, madame Ferland s'est beaucoup impliquée bénévolement au sein de plusieurs comités de l'Ordre. Les membres du comité administratif du CIQ ont reconnu ses nombreuses réalisations mises au profit de notre communauté professionnelle en entérinant la recommandation de l'Ordre et en lui accordant le prix Mérite du CIQ.

Félicitations à madame **Jocelyne Dubé**, présidente de l'entreprise de services de consultation en réadaptation professionnelle Aptitude, qui a reçu le prix Excellence-SAQ 1998 lors du dernier gala du Réseau des femmes d'affaires de l'ouest de l'île. Ce prix lui a été décerné en reconnaissance de ses qualités remarquables de gestionnaire et d'entrepreneuse.

Madame **Louise Demers** a obtenu une subvention de recherche en ergothérapie communautaire de la Fondation canadienne d'ergothérapie pour son projet « Validation Study of the Quebec User Evaluation of Satisfaction and Assistive Technology — QUEST ». Toutes nos félicitations. ■

(L'Ordre travaille... — Suite de la page 1)

Le premier document, « Guide d'accès aux fournitures et aides techniques pour la clientèle à domicile », présente les fournitures médicales et les aides techniques devant être fournies en fonction de chaque type de clientèle desservie. Le second, « Les changements dans le secteur de l'aide à domicile », expose d'abord les critères de priorités et les principes de base à la décision visant à déterminer qui peut ou non bénéficier des services de maintien à domicile; il présente ensuite les changements à venir, soit l'allocation directe et le chèque emploi-service, de même que l'interface entre les CLSC et l'économie sociale.

Ces documents sont disponibles au coût de 10,70 \$ chacun auprès de l'Association des CLSC et des CHSLD du Québec qui peut être rejointe au numéro 514-931-1448.

L'Association des CLSC et des CHSLD du Québec nous a fait connaître son appréciation à l'égard des commentaires que nous leur avons fournis. En outre, leur direction a convié l'Ordre à collaborer à d'autres dossiers qui seraient d'intérêt commun. L'Ordre assumera donc un rôle actif en regard des changements. Nous sommes d'avis que ces actions permettront de promouvoir le bien-être et la protection du public, notamment par le déploiement des compétences des ergothérapeutes pour l'attribution d'aides techniques et des soins à domicile. C'est à suivre! ■

## Nominations

EN JUIN DERNIER, les membres du Bureau de l'Ordre ont désigné des ergothérapeutes de renom au comité de discipline, au comité de révision et au conseil d'arbitrage.

Madame **Rolande Daignault** a été nommée secrétaire au comité de discipline tandis que madame **Renée O'Dwyer** devient membre de ce même comité. Madame Daignault occupe les fonctions de conseillère au président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Elle est active au sein de l'Ordre depuis 1985 en tant que membre de divers comités. Elle a notamment agi à titre d'administratrice élue, comme vice-présidente et trésorière de l'Ordre. Madame O'Dwyer a occupé divers postes à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre et elle a été présidente-directrice générale de l'OEQ de 1980 à 1982 et membre du comité de législation de l'Ordre plusieurs années.

Mesdames **Anne Monat**, **Lise Petitclerc** et **Linda Simard** ont, quant à elles, joint le comité de révision. Madame Monat travaille en pratique privée à titre d'ergothérapeute conseil, spécialisée en gérontologie. Madame Petitclerc fait partie d'une équipe externe en santé mentale pour enfants à l'Hôpital Jean-Talon et elle a été présidente de l'OEQ de 1984 à 1986. Madame Simard est chef du service de réadaptation en milieu scolaire par intérim à l'Hôpital Marie-Enfant à Montréal et elle a travaillé dans divers milieux au Québec et à l'étranger.

Mesdames **Micheline Héroux-Lafrenière**, **Madeleine Shaw** et monsieur **Michel Villemare** se partageront les responsabilités du conseil d'arbitrage. Madame Héroux-Lafrenière est chef du service d'ergothérapie et du service social de l'Hôpital Marie-Clarac, madame Shaw est responsable des services d'ergothérapie du Centre hospitalier de l'Université McGill et monsieur Villemare est chef de service d'ergothérapie psychiatrique à l'Hôpital Louis-H. Lafontaine.

Félicitations et merci aux personnes qui ont accepté d'assumer ces fonctions qui requièrent notamment une expertise en évaluation ou en encadrement professionnel et une capacité d'analyse des situations problématiques reliées à la discipline et à la déontologie professionnelles.

Madame **Monique Martin**, membre du Bureau, qui assumait également la présidence du comité d'admission jusqu'à juin dernier, a accepté de prendre la relève de la présidence du comité de communications. Madame Martin travaille au CLSC Pierrefonds et chez Aide à l'autonomie physique et professionnelle inc. (AAPP). Elle remplacera madame Lyne Guilmette qui présidait avec brio ce comité depuis sa création en 1994. Nous désirons remercier madame Guilmette pour sa créativité et son implication apportées au comité de communications. ■

## ▪ Échos des membres ▪

### À la radio et à la télévision

LE 13 AOÛT DERNIER, madame **Michèle Brault-Trudel** a accordé une entrevue radio-phonique à l'émission Le Dépanneur de Radio-Canada. Dans le cadre de la Journée internationale des gauchers, madame Brault-Trudel a réussi à détruire quelques mythes concernant les caractéristiques et traits de personnalité souvent attribués aux gauchers.

La Télévision communautaire de la région des Moulins (TVRM) présentera, au cours du mois d'octobre, une émission présentant la profession d'ergothérapeute avec **Chantal Leduc** comme invitée. Pour les personnes qui habitent la région des Moulins, l'émission sera diffusée sur les ondes du canal câble 9 les mardi 20 et jeudi 22 octobre à 19 h. Pour les gens de la région de Repentigny-Joliette, l'émission sera en ondes le vendredi 23 à 18 h 30 et le dimanche 25 octobre à 10 h.

Toujours dans l'audio-visuel, les ergothérapeutes du Centre hospitalier régional de Lanaudière ont réalisé un vidéo « Mission Ergothérapie » qu'ils ont présenté à leur kiosque d'information dans le cadre de la semaine de l'ergothérapie de l'an dernier. Ce vidéo est disponible au prix de 25 \$; pour plus d'information, contactez Benoît Guimond au 450-759-8222, poste 2485. ■

### Profil de la pratique des membres

L'ESPACE LIMITÉ du rapport annuel ne permet pas toujours de publier toutes les statistiques dont nous disposons sur les membres de l'Ordre. Nous vous présenterons ces données au fil des prochains bulletins. Voici donc certaines informations que nous croyons d'intérêt concernant la pratique professionnelle et la répartition régionale des membres pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1998.

Nombre total de membres au 31 mars 1998 .....	2192
Cliniciens (secteur public et privé confondus) .....	76 %
Gestionnaires .....	6 %
Enseignement et recherche .....	2 %
Cliniciens, consultants, gestionnaires travaillant dans le secteur privé .....	17 %*

Note : Ces statistiques sont basées sur la déclaration des ergothérapeutes consacrant plus de 10 % de leur pratique dans le secteur privé.

### Bienvenue à la relève

Abran, Lefebvre Martine ..... 98-041	Gervais, Élisabeth ..... 98-070	Ménard, Annie-Claude ... 98-003
Antonucci, Daniel ..... 98-095	Giasson, Patrice ..... 97-022	Ménard, Christine ..... 95-062
Arsenault, Annik ..... 98-029	Girard, Geneviève ..... 98-032	Nadeau, Isabelle ..... 98-049
Asselin Sophie ..... 98-033	Gladu, Mijanou-Ann ..... 98-085	Ouellet, Chantal ..... 98-052
Beaudry, Maryse ..... 98-044	Goulet, Claudine ..... 98-058	Paradis, Isabelle ..... 98-040
Bond, Marie-Josée ..... 98-011	Grenier, Maryse ..... 95-157	Pitre, Monica ..... 98-072
Bouchard, Roxane ..... 98-031	Gélinas, Marie-Chantal . 98-027	Quirion, Olivier ..... 98-090
Chabot, Fabienne ..... 98-042	Harvey, Dave ..... 98-022	Reid, Geneviève ..... 98-089
Comeau, Nadine ..... 98-076	Jayasekara, Chamila ... 98-034	Renaud, Chantal ..... 98-073
Crisafulli, Maryse ..... 98-066	Jobin, Elise ..... 98-045	Roan, Thu Huong ..... 98-017
Cullen, Jennifer ..... 98-056	L'Heureux, Mélanie .... 97-040	Robitaille, Sylvain ..... 98-050
De Almeida, Mario ..... 98-060	Lacroix, Fanny ..... 98-057	Rompré, Hélène ..... 98-083
Delli Colli Ida ..... 98-010	Lafrenière, Annie ..... 98-035	Simoneau, Annie ..... 98-055
Deschenes, Annie ..... 98-009	Lamoureux, Manon ..... 98-074	Simoneau, Hélène ..... 98-038
Dufort, Marie-Pierre ... 98-036	Landry, Véronique ..... 98-048	Smeesters, Manon ..... 98-023
Dulude, Mélanie ..... 98-051	Laplaine, Mélanie ..... 98-028	St-Marseille, Mélanie ... 98-043
Dumas, Stéphanie ..... 98-037	Laurion, Annik ..... 98-065	Thibault, Lorraine ..... 98-064
Dumont, Johanne ..... 97-158	Le Blanc, Manon Christiane ... 98-077	Thibeault, Sébastien ... 98-053
Galperin, Eugenia ..... 98-080	Levasseur, Marion ..... 98-046	Tran, Joliette ..... 98-062
Gardiner, Michèle ..... 98-067	Morel, Karine ..... 97-102	Tremblay, Catherine ... 98-047
Gaudet, Isabelle ..... 98-030	Morin, Carolyne ..... 97-046	Tremblay, Natacha ..... 98-054
Gaumont, Annick ..... 98-075	Morin, Isabelle ..... 98-071	VU, Thu Ha ..... 98-069
		Zikovsky, Nadia ..... 98-082

Région administrative	Membres	
	Nombre	Pourcentage
01 Bas St-Laurent	51	2,3
02 Saguenay/Lac St-Jean	51	2,3
03 Québec	259	11,8
04 <sup>1</sup> Mauricie/Bois-Francis	120	5,5
05 Estrie	78	3,6
06 Montréal	890	40,6
07 Outaouais	72	3,3
08 Abitibi-Témiscamingue	24	1,1
09 Côte Nord	16	0,7
10 Nord-du-Québec	4	0,2
11 Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	22	1,0
12 Chaudière-Appalaches	59	2,7
13 Laval	92	4,2
14 Lanaudière	89	4,1
15 Laurentides	64	2,9
16 Montérégie	225	10,3
HQ Hors Québec	76	3,5
<b>TOTAL</b>	<b>2192</b>	<b>100</b>

Note : Au cours de l'année 1997-98, la région 04 a été scindée en deux régions distinctes. Cependant, les informations détenues par l'Ordre pour l'année de référence n'en tiennent pas compte.

### ▪ Échos de l'Ordre ▪

#### Appel de candidatures pour les comités

AU MOIS DE JUIN DERNIER, nous vous informons des orientations déterminées dans le cadre de la planification stratégique 1998-2001 pour la composition et le fonctionnement des divers comités de l'Ordre.

Des appels de candidatures pour ces comités avaient été insérés dans l'envoi de juin. Nous remercions tous les ergothérapeutes qui ont répondu à cet appel. Toutefois, le nombre de candidatures n'a pas été suffisant pour combler l'ensemble des postes à pourvoir. Vous trouverez donc, inclus dans cet envoi, un deuxième appel de candidatures pour certains comités. Votre expertise professionnelle est nécessaire au bon fonctionnement des activités de l'Ordre. Merci de manifester votre intérêt. ■

PUBLICITÉ

**BHM**

## ■ Ressources express ■

### Répertoire du secteur privé

LES MEMBRES qui souhaitent voir apparaître leurs coordonnées dans le **répertoire des ergothérapeutes du secteur privé** distribué par l'Ordre peuvent le faire en remplissant le coupon-réponse ci-dessous. Consultez le répertoire actuel pour cibler le domaine d'intervention et la clientèle. Nous ajouterons ces noms en addendum au répertoire. Des frais de 35 \$ plus taxes (39,88 \$) sont requis et la date limite pour vous inscrire est le 1<sup>er</sup> novembre prochain.

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Domaine d'intervention \_\_\_\_\_ Clientèle visée \_\_\_\_\_

Région \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

### Répertoire des ressources en ergothérapie

L'ORDRE a récemment pris la décision de ne plus procéder à la révision et à la publication de cet ouvrage de référence. Les moyens à mettre en œuvre pour assurer la mise à jour régulière de la multitude d'informations répertoriées dans ce document ont été jugés trop importants pour que l'Ordre puisse continuer à les assumer.

Au nom de tous les ergothérapeutes, l'Ordre tient à souligner l'importante contribution apportée à la profession par les auteurs Élisabeth Dutil, Sylvie Salois et Louise Dumesnil (décédée). ■

### En bref

DES BONNES NOUVELLES pour vos clients utilisant les services de **transport adapté**. Depuis le 6 juillet dernier, les sociétés de transport de Laval, Montréal et de la Rive-sud offrent un service inter-rives. Pour plus d'informations, téléphonez au 450-442-8600, poste 8806.

L'Association régionale de **loisirs pour personnes handicapées** de la Mauricie tiendra un 1<sup>er</sup> Colloque pour l'accès aux arts des personnes handicapées les 24 et 25 octobre prochain. Pour plus d'information, communiquez avec Marie-Josée Plouffe au numéro 819-379-5810. D'autre part, l'organisme **Visions sur l'Art** sollicite des candidatures d'artistes afin de présenter une exposition dans le cadre de la 3<sup>e</sup> Semaine québécoise des personnes handicapées de l'OPHQ qui se tiendra du 30 novembre au 6 décembre. Informations, 514-350-5520.

La Société d'habitation du Québec a publié l'édition 97-98 de son **Répertoire des organismes communautaires subventionnés**. Pour information : Anne Roberge, 3, Complexe Desjardins, Tour Nord, 25<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H5B 1B3.

L'Office des professions du Québec a fait l'annonce de la nomination d'un nouveau prési-

dent. Monsieur Jean K. Samson est entré en fonction à la fin septembre.

La Fondation canadienne d'ergothérapie, en partenariat avec le Conseil médical de recherche, offre une **bourse de recherche doctorale sur le « Retour au travail »** d'une valeur de 39 000 \$ pour 2 ans. Pour obtenir plus d'informations ou pour poser votre candidature, communiquez avec la Fondation canadienne d'ergothérapie au 416-487-5438 ou consulter le site Web [www.mrc.gc.ca](http://www.mrc.gc.ca). **Date limite d'inscription : 15 octobre 1998.**

Le Projet Télémaque de l'Université de Montréal est à la **recherche de professionnels** qui aimeraient aider des étudiants à préciser leur choix de carrière. Le rôle du guide vise essentiellement à informer l'étudiant au sujet des tâches et des fonctions inhérentes à l'exercice de sa profession ou du poste occupé. Communiquez avec Johanne Ricard ou Francine Audet du Service d'orientation et de consultation psychologique de l'U de M au 514-343-6853 ou via Internet au [www.socp.umontreal.ca](http://www.socp.umontreal.ca) (cliquez sur Orientation).

Un Colloque sur le rôle des hôpitaux psychiatriques au Québec aura lieu les 13 et 14 novembre 1998 à l'Hôpital Louis-H. Lafontaine. Pour vous inscrire ou pour plus d'informations, téléphonez au (514) 251-4000, poste 4034. ■

## ■ Actualités professionnelles ■

### La confidentialité... toujours, même avec l'Ordre

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE des archivistes médicales organise la Semaine de sensibilisation à la confidentialité, qui se tiendra du 15 au 21 novembre 1998. Sous le thème *Garder l'information à l'abri des indiscretions*, cette campagne vise à sensibiliser les professionnels qui gèrent des informations confidentielles.

L'Ordre désire profiter de cette occasion pour vous rappeler que dans toute communication ou correspondance que vous lui adressez et dans laquelle vous faites référence à vos clients, vous devez toujours respecter le caractère confidentiel des renseignements les concernant. De nombreux

articles de loi consacrent le droit du public au respect de sa vie privée et l'obligation des professionnels de préserver le caractère confidentiel de ce qui est consigné au dossier. Nommons la Charte des droits et libertés de la personne, le Code civil du Québec, la Loi sur les services de santé et les services sociaux, la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé et le Code de déontologie des ergothérapeutes. D'aucuns cependant croient que, parce que l'Ordre doit lui aussi respecter ces lois, il n'y a pas d'offense à ce

que des informations confidentielles concernant les clients de ses membres lui soient divulguées. Tel n'est pas le cas, loin s'en faut.

L'Ordre doit respecter la confidentialité des informations personnelles qu'il détient sur ses membres. Il n'a pas accès aux informations confidentielles que les ergothérapeutes détiennent sur leurs clients, sauf dans les cas d'enquête ou de visites d'inspection dans le milieu pour lesquelles une autorisation spéciale est prévue. C'est pourquoi, **dans toutes** circonstances, vous devez éliminer les renseignements personnels qui concernent vos clients des documents que vous nous acheminez. ■

### En direct du gouvernement

#### Projet de Loi 406 modifiant le Code des professions

Ce projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale au mois de juin dernier, prévoit **que le gouvernement peut, par décret, fusionner des ordres professionnels dont les membres exercent une profession à titre réservé ou intégrer par décret un groupe de personnes auxquelles, en vue de la protection du public, il juge nécessaire d'attribuer un titre réservé**. Le projet de loi prévoit toutefois que de telles fusions ou intégrations ne peuvent être réalisées qu'après consultation de l'Office des professions du Québec, du Conseil interprofessionnel du Québec et des ordres concernés et, le cas échéant, des organismes représentatifs du groupe de personnes visées par l'intégration.

#### Stationnement pour les personnes handicapées

Depuis le 2 juillet 1998, la SAAQ ne délivre qu'un **seul type de vignette de stationnement pour les personnes handicapées**, soit une vignette amovible à l'intention tant des conducteurs que des passagers d'un véhicule. Les conditions d'admissibilité au programme de vignettes se résument ainsi : **une personne qui est incapable de se déplacer de façon autonome ou sans danger pour sa santé et sa sécurité doit vivre, dans ses déplacements sur de courtes distances, une situation de handicap pouvant être corrigée ou atténuée par l'utilisation d'espaces réservés de stationnement**.

Le formulaire de demande pour cette vignette contient une section portant sur l'**évaluation de la situation de handicap**. Cette section doit être complétée par un membre des professions suivantes : éducateur ou éducatrice spécialisé, **ergothérapeute**, infirmier ou infirmière, médecin, optométriste, physiothérapeute ou psychologue. Un document préparé à

(Suite à la page 5)

Le Centre Ostéopathe du Québec, le **COQ**, est un collège offrant une formation complète en ostéopathie (médecine manuelle globale) reconnue par le Registre de Ostéopathes du Québec, le **ROQ**. Le programme d'enseignement du **COQ** vise à la formation de cliniciens prudents, compétents et efficaces.

**formation d'excellence**

Le programme entier comprend 1 200 heures, réparties sur une période de six ans. Chaque année comporte six séminaires de quatre jours et une journée clinique avec un diplôme en ostéopathie.

Le **COQ** exige comme pré-requis à l'inscription, l'obtention d'un baccalauréat en science de la santé, en accord avec les critères du **ROQ**. Pour obtenir plus d'informations, contactez-nous au (514) 384-1271.



CENTRE OSTÉOPATHE  
DU QUÉBEC



## ▪ Vos questions – nos réponses ▪

(En direct... — Suite de la page 4)

L'intention des professionnels de la santé et concernant les modalités d'application du programme et les critères d'évaluation des handicaps, « Programme en matière de vignettes de stationnement pour personnes handicapées », est disponible auprès de la SAAQ aux numéros 643-7620 (région de Québec), 873-7620 (région de Montréal) ou 1-800-361-7620 (ailleurs au Québec) ou via Internet [www.saaq.qc.ca](http://www.saaq.qc.ca).

Prenez note que **vous devez dès maintenant utiliser les nouveaux formulaires**. Toute demande faite à l'aide de l'ancien formulaire retardera le processus de traitement. Vous pouvez vous procurer les nouveaux dépliants et formulaires en communiquant avec les Services aux particuliers de la SAAQ au 418-528-3387. Notez également que la SAAQ exige maintenant des frais de 15 \$ pour le traitement des demandes.

### Programme d'aide matérielle : transfert de l'OPHQ vers le réseau

L'Ordre a été informé que le 18 septembre dernier, le Conseil des ministres a pris la décision de transférer le dernier volet du programme d'aide matérielle de l'OPHQ, soit les aides techniques et les fournitures pour les personnes ayant une déficience motrice, organique et de la parole. À compter du 1<sup>er</sup> octobre 1998, les programmes suivants seront pris en charge par le réseau de la santé et des services sociaux :

- oxygénothérapie à domicile;
- chaussures orthétiques;
- ventilothérapie;
- hémodialyse à domicile;
- aides à la communication;
- aides à la vie quotidienne et domestique;
- aides pour la fonction d'élimination.

Le programme des aides à la locomotion et à la posture devra être assumé par la RAMQ en vertu de son programme d'aides suppléant à une déficience physique dont les distributeurs reconnus sont les services d'aides techniques des établissements publics et les laboratoires privés d'orthèses et prothèses orthopédiques. ■

# Les services professionnels rendus par les ergothérapeutes sont-ils toujours couverts par l'assurance responsabilité professionnelle ?

RÉGULIÈREMENT, des ergothérapeutes s'informent auprès de l'Ordre ou de l'Assureur pour savoir si les services professionnels qu'ils offrent au public, particulièrement dans les cas où ils détiennent une expertise complémentaire à l'ergothérapie, sont couverts par la police d'assurance responsabilité professionnelle que l'Ordre détient au nom de ses membres. Il n'est malheureusement pas possible de déterminer à l'avance si de tels actes professionnels sont nécessairement couverts. Ce n'est que lorsque l'ergothérapeute concerné fera une réclamation à l'Assureur que l'analyse des services professionnels rendus faisant l'objet de la réclamation sera complétée et que l'Assureur pourra statuer sur son admissibilité.

Nous vous présentons ici certains éléments qui pourront vous aider dans l'analyse de votre situation personnelle en regard de votre pratique professionnelle.

Rapportons d'abord le texte de la police d'assurance, qui stipule que les services couverts sont « *les services professionnels y compris l'enseignement, la supervision, les opinions et conseils entrant dans le cadre des services professionnels rendus à titre d'ergothérapeutes* ». On doit ainsi comprendre que pour qu'un service soit reconnu aux fins de l'assurance responsabilité professionnelle, il faut que l'ergothérapeute se soit identifié comme ergothérapeute auprès de son client et qu'il puisse démontrer qu'il a respecté le cadre du champ d'exercice de l'ergothérapie. À défaut de quoi, il court le risque de ne pas être couvert par l'assurance en cas de poursuite.

Prenons le cas d'un ergothérapeute qui aurait acquis des connaissances et des ha-

biletés particulières [par exemple dans des domaines comme l'ostéopathie ou l'ergonomie] et qui les aurait intégrées à sa pratique professionnelle. À cette fin, rappelons que le Code de déontologie stipule que l'ergothérapeute doit posséder les connaissances et les compétences requises avant d'intervenir; il doit aussi éviter toute fausse représentation quant à son niveau de compétence ou quant à l'efficacité de ses propres services et de ceux généralement assurés par les membres de sa profession.

Un client a pu faire appel à cet ergothérapeute parce que celui-ci détient une expertise professionnelle dans un domaine complémentaire qui vient enrichir sa pratique en ergothérapie. Fort bien. Mais, rappelons que pour l'Assureur, ce sont les services professionnels rendus à titre d'**ergothérapeute** qui sont couverts. Dans ce contexte, l'ergothérapeute doit informer son client de la nature et des modalités du traitement que ce dernier requiert et lui donner les explications nécessaires à la compréhension et à l'appréciation des services qu'il lui rend. Le cas échéant, il doit également obtenir son accord à ce sujet et un formulaire de consentement à ces soins et services dûment rempli doit être versé au dossier du client.

Si une poursuite s'ensuivait, l'ergothérapeute visé devrait démontrer à l'Assureur qu'il s'est identifié et qu'il a agi en tant qu'**ergothérapeute** auprès de son client et que les actes professionnels qu'il a posés s'inscrivaient dans le cadre d'une **intervention ergothérapique** [dans laquelle, pour poursuivre avec notre exemple, des modalités relatives à l'ostéopathie ou à l'ergonomie ont pu, entre autres, être utili-

sées]. Il devra donc être en mesure de justifier ses décisions professionnelles et le choix de ses interventions (évaluatives, thérapeutiques, consultatives ou autres) en relation avec le motif de la **consultation en ergothérapie**. D'où l'importance que les rapports qui en font foi soient versés au dossier du client.

Résumons en disant que dans toute situation où un ergothérapeute fait une réclamation en vertu du régime d'assurance responsabilité professionnelle que l'Ordre détient au nom de ses membres, il devra démontrer au besoin à l'Assureur :

- qu'il s'est identifié et a agi comme ergothérapeute;
- qu'il avait les connaissances requises pour les services professionnels qu'il a rendus et
- que son intervention se situait dans le cadre du champ professionnel de l'ergothérapie.

Le dossier de votre client est certainement un élément clé qui vous aidera à en faire la preuve. ■

*Note : Un cours organisé par l'Ordre sur les habiletés de rédaction lors de la tenue des dossiers en ergothérapie est également offert aux ergothérapeutes.*

#### Références

- Code de déontologie des ergothérapeutes.
- Guide de pratique de l'ergothérapeute. OEQ (1993).
- Guide général sur la tenue des dossiers en ergothérapie. OEQ (1996).

## ORTHOPHONISTES

SPÉCIALISÉES AUPRÈS D'ADULTES  
AVEC ATTEINTES NEUROLOGIQUES

**Francine de Grandpré, m.o.a.**  
(514) 739-1517

**Gisèle Tétreault-Long, m.o.a.**  
(514) 745-7482



Membres de l'Ordre des  
orthophonistes et audiologistes  
du Québec

- Évaluations et traitements à domicile
- Expertise pour évaluer les cas de « guichet unique »
- Services de formation ou consultation auprès des intervenants
- Groupes de rééducation
- Séances d'information auprès des familles et proches

PUBLICITÉ  
**BRODA**

## ■ Formation continue ■

### AUTOMNE HIVER

---

**THÈME**            **ERGONOMIE ET RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE  
DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES ATTEINT(E)S  
DE TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES**

Dates et lieux : 11 novembre 1998, Montréal et 18 novembre 1998, Québec

---

**THÈME**            **ERGONOMIE ET CONCEPTION ARCHITECTURALE**

Dates et lieux : 4 décembre 1998, Montréal, 11 décembre 1998, Hull

---

**THÈME**            **DEBOUT, ASSIS OU ASSIS-DEBOUT?**

Date et lieu : 22 janvier 1999, Québec

---

**THÈME**            **LES DIFFÉRENTES FAÇONS DE MENER  
UNE INTERVENTION ERGONOMIQUE À LA CSST**

Date et lieu : 23 février 1999, Montréal

---

**THÈME**            **APPRENTISSAGES EN SITUATIONS DE TRAVAIL :  
ROTATIONS ET VARIABILITÉ**

Date et lieu : 2 avril 1999, Montréal

Organisme : Association canadienne d'ergonomie, région du Québec

Renseignements : Tél. : (514) 990-1533

---

**THÈME**            **FORMATIONS EN COMMUNICATION NON ORALE**

Organismes : Centre Québécois de communication non orale avec  
la collaboration des Services éducatifs Anne Lebeau enr.

Durée : Cours de 3, 6, 12 ou 18 heures

Renseignements : Tél. : (514) 725-5255

---

**THÈME**            **RÉADAPTATION DES ACCIDENTÉS VASCULAIRES  
CÉRÉBRAUX : QUITTER L'HÔPITAL POUR VIVRE  
DANS LA COMMUNAUTÉ**

Organismes : Hôpital Juif de réadaptation, Hôpital général juif,  
Hôpital général de Montréal, Hôpital de réadaptation Lindsay  
et C.H. de St-Mary

Date et lieu : 23 octobre 1998, Hôpital général juif de Montréal

Coût : 60 \$, incluant le dîner et les pauses santé

Date limite : 9 octobre 1998, places limitées à 150 participants

Renseignements : Claudette Fletcher, tél. : (514) 340-8222, poste 5831 ou  
Christiane Gauthier, tél. : (514) 937 6011, poste 2900

---

**THÈME**            **RACINES ET ENRACINEMENT**

Organisme : 11<sup>e</sup> colloque annuel de l'Association québécoise de Gestalt

Dates et lieux : 23 au 25 octobre 1998, Hôtel des Gouverneurs, Place Dupuis

Renseignements : Gisèle Robert, tél. : (514) 388-7009 ou  
Lise Bougard, tél. : (450) 671-6457

---

**THÈME**            **A DEVELOPMENTAL APPROACH TO HAND FUNCTION,  
HANDWRITING, AND RELATED LEARNING PROBLEMS**

Dates et lieux : 23 au 25 octobre 1998, St-Jean (Terre-Neuve)

Renseignements : Donna Newhook, tél. : (709) 778-4638,  
courrier électronique : hcc.manm@hccsj.nf.ca

---

**THÈME**            **L'ÉTHIQUE, AU CŒUR DE NOS DÉCISIONS**

Organisme : SECOR

Date et lieu : 30 octobre 1998, Montréal

Coût : 247,30 \$ (incluant déjeuner et pauses santé)

Renseignements : Madeleine Bélanger, tél. : (514) 861-9031, télécop. : (514) 861-0281  
ou courrier électronique : mbelanger@secor.ca

---

**THÈME**            **SYMPOSIUM 98 SUR L'AUTISME**

Organisme : Le Centre pour l'autisme de Genève

Dates et lieux : 4 au 6 novembre 1998, Toronto

Renseignements : Tél. : (416) 526-7473

---



---

**THÈME**            **INTERVENTION CLINIQUE EN C.H.S.L.D. :  
COMPLICITÉ OU COMPLÈMENT ENTRE  
LES PARTENAIRES DE SOINS**

Organisme : Journée gériatrique Vigi Santé

Date et lieu : 5 novembre 1998, C.H.S.L.D. Dollard-des-Ormeaux

Coût : 50 \$ (incluant pauses, repas et stationnement)

Renseignements : Jacqueline Gilbert, tél. : (514) 739-5593, poste 316  
ou télécop. : (514) 733-7973

---

**THÈME**            **COMMENT ÉVALUER ET TRAITER LES HANDICAPS  
SENSORIELS ET DE DÉVELOPPEMENT**

Organisme : Association canadienne pour les handicapés neurologiques

Date et lieu : 8 novembre 1998, à 19 h 30, Hôtel Travel Lodge, Charlemagne

Note : Entrée gratuite, nombre limité

Réservation : Tél. : 1-800-561-1497 ou courrier électronique : info@and.ca

---

**THÈME**            **SUR LA ROUTE DES POLYTRAUMATISÉS**

Organisme : Le Conseil des infirmières et infirmiers du Centre hospitalier  
régional de Lanaudière

Date et lieu : 12 novembre 1998, Saint-Charles Borromée

Coût : 50 \$ (groupe de 5 et plus : 40 \$)

Date limite : 28 octobre 1998

Renseignements : Nicole Perreault, tél. : (450) 759-8222, poste 2573  
ou télécop. : (450) 759-5795

---

**THÈME**            **ÉVALUATION ET TRAITEMENT DE LA DYSPHAGIE**

Organisme : Institut Universitaire de gériatrie de Montréal

Dates et lieux : 4 et 5 décembre 1998, Institut universitaire de gériatrie  
de Montréal

Coût : 150 \$ (incluant repas, pauses et notes)

Date limite : 20 novembre 1998

Renseignements : Nancy Hart ou Marie-France Jobin, tél. : (514) 340-3519

---

**THÈME**            **4th INTERNATIONAL CONFERENCE ON LONG TERM  
CARE CASE MANAGEMENT**

Organisme : American Society on Aging

Dates et lieux : 10 au 13 décembre 1998, San Diego

Renseignements : Tél. : (415) 974-9609, télécop. : (415) 974-0300 ou  
courrier électronique : lindaw@asa.asaging.org

---

**THÈME**            **LA CONDUITE AUTOMOBILE**

Organisme : Service d'ergothérapie de l'Institut universitaire de gériatrie  
de Montréal

Formatrice : Susan Sofer, ergothérapeute

Date et lieu : 23 janvier 1999, Institut universitaire de gériatrie de Montréal

Renseignements : Isabelle Ménard ou Nancy Hart, tél. : (514) 340-3519

---

**THÈME**            **CONGRÈS MONDIAL : WHIPLASH  
ASSOCIATED DISORDERS**

Organisme : The physical Medicine Research Foundation

Dates et lieux : 7 au 11 février 1999, Vancouver

Renseignements : Tél. : 1-800-872-3105 ou courrier électronique : info@whiplash99.org

---

**THÈME**            **BLAZING THE TRAIL : PIONEERS  
OF THE 21st CENTURY**

Organisme : Ontario Society of Occupational Therapists

Dates et lieux : 25 au 27 février 1999, Thunder Bay

Renseignements : Joyce Tryssenaar, tél. : 1-807-343-2111

---

## Rappel de dernière minute pour poster vos candidatures

### BOURSE DE RECHERCHE ANNE LANG ÉTIENNE

#### DÉFINITION DU PRIX

Bourse annuelle pour un projet de recherche en voie de réalisation présentant un intérêt particulier pour l'ergothérapie et soumis par un(e) ergothérapeute inscrit(e) à un programme d'études de 2<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> cycle.

#### PÉRIODE DE SOUMISSION

Du 1<sup>er</sup> août au 15 octobre.

Le cachet d'oblitération de la poste détermine la validité de la date de la soumission du projet.

#### CRITÈRES D'ÉVALUATION

Pertinence et implication pour l'ergothérapie (2/3 de l'évaluation).

Qualité de la présentation (1/3 de l'évaluation).

#### PROCÉDURES DE SÉLECTION DU RÉCIPIENDAIRE

La sélection se fait par un jury dont les membres sont choisis par le comité Prix et Mentions.

Le jury est composé de quatre (4) membres :

- deux (2) professeurs en ergothérapie
- deux (2) ergothérapeutes du milieu clinique

L'un des quatre (4) membres doit être choisi parmi les membres du jury de l'année précédente.

Le délégué du comité Prix et

Mentions informe les membres du jury de la procédure à suivre et des critères d'évaluation.

Il reçoit les candidatures et les soumet aux membres du jury sans identification nominale.

La décision des membres du jury doit être communiquée au président du comité Prix et Mentions au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre.

Le président du comité Prix et Mentions soumet le choix des membres du jury au Bureau pour approbation.

#### NATURE DU PRIX

Bourse de 1000 \$.

#### REMISE DU PRIX

Envoi postal dès l'approbation du choix du récipiendaire par le Bureau.

#### CONDITIONS PARTICULIÈRES

Les membres du Bureau et du jury de sélection sont exclus.

Un même projet ne peut être présenté plus d'une fois.

Le récipiendaire s'engage à fournir un article sur sa recherche pour fins de publication dans la revue professionnelle de l'OEQ pour une date à être précisée par la rédactrice en chef.

Le jury peut décider de recommander qu'aucun prix ne soit attribué dans le cas où les projets présentés ne répondent pas de façon satisfaisante aux critères d'évaluation. ■

## Invitation

### Remise des Prix et Mentions 1998

*L'Ordre des ergothérapeutes du Québec a le grand plaisir de vous convier à la remise des Prix et Mentions 1998*

**le jeudi 5 novembre à 17 h 30**

*au musée d'archéologie et d'histoire de Montréal « Pointe-à-Callière » au cœur du Vieux-Montréal, 350, place Royale.*

*Cette année, les lauréats sont :*

**Marie-Claude Beaulieu**, Bourse de recherche Anne Lang Étienne

**Ginette Biron**, Mention d'excellence

**Nathalie Brisebois**, Mention spéciale

**Francine Ferland**, Prix Mérite du CIQ

**Sylvie Lemelin**, Projet de l'année

*Pour souligner les 25 ans de l'Ordre nous convions tout spécialement les membres qui célèbrent leur 25<sup>e</sup> anniversaire de graduation à des retrouvailles.*

*Prix d'entrée (TPS et TVQ incluses) : 20 \$ membre – 15 \$ étudiant*

*Retournez un chèque libellé au nom de :*

*Ordre des ergothérapeutes du Québec  
2021, avenue Union, bureau 920  
Montréal (Québec) H3A 2S9*

*Vous pouvez accéder au musée par la station de métro Square-Victoria et marcher quelques minutes vers le sud jusqu'à la rue de la Commune.*

*Votre ponctualité est essentielle pour le début d'un spectacle multimédias à 17 h 30 précises. Ce spectacle sera suivi d'une visite guidée du musée et d'un cocktail où seront honorées les récipiendaires des prix et mentions.*

**RSVP avant le 23 octobre**

*Renseignements : OEQ, Pierrette Boivin : 844-5778  
Musée Pointe-à-Callière : 872-9127*

## Invitation aux ergothérapeutes de Lanaudière

La présidente de l'Ordre, madame Françoise Rollin-Gagnon convie tous les **ergothérapeutes de la région de Lanaudière** à une rencontre d'échanges

**le mercredi 18 novembre**  
de 14 h à 17 h  
au CHRDL, local 6C-24

Les thèmes à l'ordre du jour sont les enjeux de la transformation du réseau de la santé et des services sociaux et ses impacts sur la pratique des ergothérapeutes, les dossiers propres à la région de Lanaudière (14) et les dossiers de l'Ordre.

Pour confirmer votre présence, veuillez communiquer avec madame Dominique Joyal au 450-755-2111.

## SAFECOOK<sup>MC</sup>

*Facile à installer, facile à utiliser!*



*Système fabriqué au Québec  
Approbation CSA.*

### SYSTÈME D'ARRÊT AUTOMATIQUE POUR CUISINIÈRE ÉLECTRIQUE

- Problème de mémoire  
ou
- Perte d'autonomie  
ou
- Tempérament distrait  
⇒ **Risque d'incendie**

Une personne dont vous avez la charge présente un des symptômes mentionnés ci-dessus ?

**Cessez de vous inquiéter! SAFECOOK** limite les risques d'incendie de cuisine

*Pour information : (418) 575-0464  
ou 1-888-831-6612*

# Assemblée générale annuelle

## Remerciements

Lors de l'Assemblée générale annuelle du 17 septembre dernier, l'Ordre a souligné le travail de présidentes de comités qui ont quitté leur fonction au cours de l'année. Un cadeau-souvenir a été remis à mesdames Lucie Champoux, Michèle Dell'Aniello-Gauthier, Danielle Desnoyers, Isabelle Émond, Lyne Guilmette, Micheline H. Marazzani et Michelle Robitaille en reconnaissance de leur action bénévole au sein de l'Ordre. Nous leur réitérons nos remerciements.



Quelques membres du Bureau et le vérificateur de l'Ordre lors de l'Assemblée générale annuelle. De gauche à droite : Nancy Magnan, Jeanne H. Frigon, Johanne Mathon, Françoise Rollin-Gagnon, Christiane-L. Charbonneau, Christiane Morin, Jacquelin Bisson (comptable agréé, vérificateur de l'Ordre). Autres membres du Bureau n'apparaissant pas sur la photo : Manon Desjardins, Louisette Mercier, Claire Gagné, Isabelle Émond, Jean-Philippe Cotton, Monique Martin, Hélène E. Bergeron, Susan Sutton, Jacques Audy et Donald Petit.



Lucie Champoux



Danielle Desnoyers



Isabelle Emond



Lyne Guilmette



Micheline Marazzani



Michelle Robitaille

## Des nouvelles en gériatrie

LES PROCHAINES RENCONTRES du **Regroupement des ergothérapeutes en gériatrie active de Montréal et ses environs** se tiendront les jeudis à 13 h 30, 3 décembre 1998, 4 février et 6 mai 1999. Pour plus d'informations ou pour confirmer votre présence (au moins une semaine à l'avance), communiquez avec Françoise Houle au 514-338-2222, poste 2483 ou Chantal Bleau au 514-765-8121, poste 3470.

On apprend que le service d'ergothérapie de l'Institut de gériatrie de Montréal vient de publier le guide « **Coussins de siège à l'Institut de gériatrie de Montréal : analyse et principes de fabrication** ». Ce document présente les caractéristiques, avantages, désavantages, indications et contre-indications des divers coussins utilisés à l'Institut et se veut un outil de travail clinique pour les ergothérapeutes. Pour informations ou pour comman-

der (40 \$), communiquez avec Isabelle Ménard ou Louise Malo au 514-340-3519.

L'Association québécoise de gérontologie tiendra un congrès les 5 et 6 novembre prochain à Beauport. Le thème est : « La solitude : Possibilité d'épanouissement ou source d'ennuis? » Pour inscriptions, veuillez communiquer avec les organisateurs au (418) 656-2131, poste 2832 ou au (514) 387-3612. ■



Ordre  
des ergothérapeutes  
du Québec

OEQ

### Personnel de la permanence

**Françoise Rollin-Gagnon**  
Présidente

**Christiane L. Charbonneau**  
Directrice générale et secrétaire

**Pierrette Boivin**  
Responsable des communications

**Caroline Boris**  
Secrétaire aux services administratifs

**France Guimond**  
Réceptionniste

**Louise Guimond**  
Secrétaire au tableau des membres

**Lise B. Poirier**  
Secrétaire aux services professionnels

**Élaine Sabourin**  
Secrétaire de direction

**Dominique Saint-Pierre**  
Responsable des services administratifs

**Sylvie Salois**  
Adjointe aux services professionnels

**Louise Tremblay**  
Responsable des services professionnels

## La force d'être



Mieux assuré...

Et en plus

# en groupe

C'est que *vous* en profitez  
pour votre assurance automobile

Un antidémarrreur VitroPlus;  
Un témoin lumineux et  
le burinage des vitres.

20 % de rabais  
sur votre prime d'assurance vol.

Antidémarrreur  
**GRATUIT\***

\* Gratuit pour les véhicules de 1996 et les plus récents, et pour aussi peu que 39,95 \$ (plus taxes) pour les modèles 1995 et antérieurs.  
\* Cette offre peut prendre fin sans préavis.

Montréal : (514) 281-8121  
Québec : (418) 835-6806  
Partout : 1 800 363-6344



La Sécurité,  
assurances générales

PREMIER EN ASSURANCE DE GROUPE

ERGOTHÉRAPIE  
**express**  
Le bulletin de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec.

Ordre des ergothérapeutes du Québec  
2021, avenue Union, bureau 920  
Montréal, Québec H3A 2S9  
Téléphone : (514) 844-5778 ou 1-800-265-5778  
Télécopieur : (514) 844-0478

Rédaction : Pierrette Boivin, responsable des communications et Louise Tremblay, responsable des services professionnels

Graphisme et mise en page : Mardigrabe inc.

Tirage : 2500 exemplaires  
ISBN 1192-1246